Didier ALLIBERT - Architecte - 13 Place Michelet, 43000 Le Puy en Velay. didier@allibert-architecte.fr

06 67 41 29 00

Grille tarifaire pour le logement individuel

Du 01/10/2018 au 31/12/2018

Taux horaire pour consultations diverses : 90 €TTC (conseil architectural, technique ou administratif, visite sur place d'un terrain ou d'une construction existante, etc



didige allibert - architecto 13 Place Michael - La Poy en Velly 36 of 31 24 St Schanze (enhanteschin	Maison individuelle		Réhabilitation et aménagement	
	Construction neuve		Bâtiments existants	
	Coût prévisionnel des travaux 120 000 à 250 000 €T.T.C. *	Coût prévisionnel des travaux 300 000 à 500 000 €T.T.C.*	Coût prévisionnel des travaux 50 000 à 200 000 €T.T.C.*	Coût prévisionnel des travaux 250 000 à 400 000 €T.T.C.*
Esquisse/Diagnostic	600 € T.T.C.	1200 € T.T.C.	600 € T.T.C.	1200 € T.T.C.
Permis de construire	5 400 € T.T.C.	7 200 € T.T.C.	<i>3 000 € T.T.C.</i>	6 600 € T.T.C.
Projet	6 000 € T.T.C.	9 000 € T.T.C.	4 000 € T.T.C.	7 800 € T.T.C.
Chantier	5 400 € T.T.C.	8 500 € T.T.C.	<i>3 000 € T.T.C.</i>	6 600 € T.T.C.
TOTAL	17 400 € TTC	25 900 € TTC	10 600 € TTC	22 200 € T.T.C.

Chaque mission fera l'ojet d'un contrat établi sur le modèle fourni par le Conseil National de l'Ordre des Architectes, téléchargeable à cette adresse: https://www.architectes.org/maisons-individuelles-contrats-guide-et-annexes

Entre 250 000 € TTC et 300 000 € TTC en construction neuve ou entre 200 000 € TTC et 250 000 € TTC en réhabilitation et aménagement la rémunération est calculée proportionnellement à l'écart entre les seuils des rémunérations des deux tranches .

Voir également la rémunération pour une étude de faisabilité et d'études préliminaires, ici:

http://www.allibert-architecte.fr/wa files/Contrat 20pour 20 C3 A9tude 20pr C3 A9liminaire 20Site 20Web.pdf

Esquisse: Plan de masse 1/500 (positionnement sur le terrain, accès, ...). Plan au 1/200. Façades au 1/200. Vue 3D.

Permis de construire :

Plan de masse 1/200. Plans, coupes, façades 1/100. Insertion paysagère. Tous les documents nécessaires au Dossier de Demande du Permis de Construire. Suivi de l'instruction du dossier jusqu'à l'obtention du Permis de Construire.

Chantier:

Projet: Plans, coupes, façades au 1/50. Détails au 1/20. Mise au point avec les bureaux d'études techniques (structure, énergie & fluides, économie de la construction). Consultation des entreprises. Mise au point des marchés de travaux. Contrôle et comptabilité des travaux. Réception Générale des Travaux et Procès-Verbaux de Réception des Travaux.

^{*} Le coût prévisionnel des travaux est estimé par l'Architecte en fonction des caractéristiques de la maison qui lui sont communiquées (surfaces, prestations, etc...) ainsi que des contraintes topographiques ou d'urbanisme liées au terrain.